

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le sept octobre deux mil vingt-et-un à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de THÉSÉE (15 membres en exercice) dûment convoqué, le 1^{er} octobre 2021, s'est réuni à la Mairie de Thésée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLUTEAU, le Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MRS CHARLUTEAU Daniel, YOUST Johnny, PAVONE Sylvie, PINAUT Jeanine, JORGE Antoine, CHABAULT Gérard, JANVIER Franck, FIRMIN Céline, SCOARNEC Sylvie, ALONSO-GONZALES Catherine, BARON Samuel, ARGO Emmanuel, VANNIER Sylvain.

ETAIENT ABSENTS : MME BARON Nadège (excusée) qui avait donné POUVOIR à MME PAVONE Sylvie, MR PAILLET Jacques (excusé) qui avait donné POUVOIR à MR CHARLUTEAU Daniel.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2021 a été approuvé par 15 voix POUR,

Monsieur Johnny YOUST a été désigné comme secrétaire de séance.

DB 01 - APPEL A PROJET – SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES PRIMAIRES

Monsieur Le Maire indique qu'un dossier a été déposé au titre de l'appel à projet socle numérique dans les écoles primaires. Des crédits ont été alloués au Budget Primitif 2021 pour l'achat d'un tableau interactif et des logiciels.

Notre dossier a été retenu par la Commission Nationale de Sélection et une subvention a été allouée. Le matériel informatique a été commandé, mais un retard est intervenu dans la livraison, l'installation est prévue pendant les prochaines vacances scolaires.

Afin de finaliser ce dossier, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : **15 Voix POUR, 0 Voix CONTRE**

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir avec les services de l'Etat concernant l'appel à projet – Socle Numérique dans les écoles primaires.

DB 02 - DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOLIDARITE RURALE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE ROUTE DE TOURS

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur YOUST Johnny, Maire adjoint délégué à la Voirie.

Monsieur YOUST explique que le programme de voirie prévoit qu'en 2022, des travaux d'aménagement sécuritaire soient réalisés route de Tours, pour ralentir les véhicules à l'entrée de l'agglomération.

Le montant des travaux est estimé à 12 000 € HT.

Monsieur YOUST souhaite qu'un dossier de demande de subvention soit déposé au titre de la Dotation de Solidarité Rurale pour ces travaux sur l'exercice 2022, et demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à constituer ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **15 voix POUR et 0 voix CONTRE**, décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSR pour les travaux d'aménagement sécuritaire route de Tours,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DB 03 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE ROUTE DE TOURS

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur YOUST Johnny, Maire adjoint délégué à la Voirie.

Monsieur YOUST explique que le programme de voirie prévoit qu'en 2022, des travaux d'aménagement sécuritaire soient réalisés route de Tours, pour ralentir les véhicules à l'entrée de l'agglomération.

Le montant des travaux est estimé à 12 000 € HT.

Monsieur YOUST souhaite qu'un dossier de demande de subvention soit déposé au titre du produit des amendes de police pour ces travaux sur l'exercice 2022, et demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à constituer ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **15 voix POUR et 0 voix CONTRE**, décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagement sécuritaire route de Tours,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DB 04 – DEMANDE DE SUBVENTION FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS – CREATION D'UN TERRAIN DE TENNIS EXTERIEUR

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a été prévu la création d'un terrain de tennis extérieur, à l'arrière du gymnase.

Afin d'anticiper le financement de cette opération, il convient de faire les demandes de subvention.

Le montant des travaux sont estimés à 65 000 € H.T.

Monsieur Le Maire indique que la Commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **14 voix POUR et 1 ABSTENTION**, décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis pour la création du terrain de tennis extérieur,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DB 05 – DEMANDE DE SUBVENTION CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT – CREATION D'UN TERRAIN DE TENNIS EXTERIEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **14 voix POUR et 01 ABSTENTION**, décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du CNDS pour la création du terrain de tennis extérieur,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DB 06 – DEMANDE DE SUBVENTION PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS – CREATION D'UN TERRAIN DE TENNIS EXTERIEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **14 voix POUR et 1 ABSTENTION**, décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantiniais pour la création du terrain de tennis extérieur,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DB 07 – DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS – CREATION D'UN TERRAIN DE TENNIS EXTERIEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **14 voix POUR et 01 ABSTENTION**, décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour la création du terrain de tennis extérieur,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DB 08 – DEMANDE DE SUBVENTION France RELANCE – APPLICATION PANNEAU POCKET

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Sylvie PAVONE, Maire adjoint délégué à l'Information et à la Communication.

Madame PAVONE explique que les communes se dotent de l'application Panneau Pocket, afin de pouvoir communiquer auprès des habitants. En effet, elle déroule l'explication de cette application.

La Commune peut solliciter au titre de France Relance une subvention dans le cadre des projets numériques.

Le coût HT de cette application est de 180 € pour un an, 360 € pour 2 ans et 540 € pour 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre du Plan France Relance pour l'acquisition de l'application Panneau Pocket
- De prendre un abonnement de 3 ans pour 540 € HT
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DB 09 – INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Vu les articles L.2123-20 à 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération 09-06-2020 du 04/06/2020, fixant l'indemnité du Maire et des adjoints.

Vu l'arrêté municipal du 03 Août 2020, Monsieur Jacques PAILLET a été nommé Conseiller Municipal délégué en charge de l'entretien des bâtiments communaux.

Considérant la charge de travail incombant à Monsieur PAILLET, le bureau municipal propose de lui octroyer une indemnité.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leur fonction, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, Adjoints et Conseiller délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux au taux maximum suivants :
 - Taux de pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT) – 1027
 - Maire : 49.6 %
 - Adjoints : 18.8 %
 - Conseiller délégué : 5.0 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **14 Voix POUR, 01 ABSTENTION** :

- Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et Conseiller délégué à partir du 1^{er} novembre 2021 comme suit :
 - Maire : 49.6 % de l'ITB 1027 – bénéficiaire : Mr Daniel CHARLUTEAU
 - Adjoints : 18.8 % de l'ITB 1027 – bénéficiaires : Mme Nadège BARON, Mr Johnny YOUST, Mme PAVONE Sylvie
 - Conseiller délégué : 5 % de l'ITB 1027 – bénéficiaire : Mr PAILLET Jacques

DB 10 – PARTICIPATION FINANCIERE TERRAIN DE FOOTBALL – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONTHOU SUR CHER

Monsieur Le Maire explique que le Club de football de notre commune s'entraîne sur le terrain de football de la Commune de Monthou sur Cher, faute d'équipement sur la Commune.

Un reprofilage du terrain et un apport de sable spécifique, ainsi qu'un désherbage sélectif et semis doivent être réalisés cette année sur le terrain de foot. Le coût total de cette dépense s'élève à 6 780 € TTC.

De plus, une saison de football, coûte en charge de fonctionnement (eau, électricité, gaz) pour la commune de Monthou sur Cher environ 2 500 € des re.

Le Maire propose que la participation financière de la Commune de Thésée à la Commune de Monthou sur Cher pour les dépenses de remise en état du stade, et pour le fonctionnement soit de l'ordre de 50 % et face l'objet d'une convention entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **15 Voix POUR, 0 Voix CONTRE**, décide :

- Que la participation de la Commune de Thésée pour les frais engagés cités ci-dessus, s'élève à 50 %
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Thésée et la Commune de Monthou sur Cher ;

DB 11 -VENTE PORTION SENTIER RURAL N° 85

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur YOUST, Maire adjoint délégué à la voirie. Monsieur Gilles DAVID a sollicité le Conseil Municipal, pour acquérir une partie du chemin rural n° 85 juste derrière chez lui, d'une largeur d'environ 50 cm.

Une consultation a été faite auprès des propriétaires riverains de ce sentier, et nous leur avons demandé leur avis. Trois des quatre propriétaires sont d'accords.

Il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur cette vente, et pour quel montant ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **15 Voix POUR, 0 Voix CONTRE** :

- Décide de céder une partie du CR n° 85 à Monsieur Gilles DAVID pour l'euro symbolique suivant fléchage sur plan ci-joint
- Les modalités concernant ce transfert seront faites par un Notaire au choix de Mr DAVID.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Le Maire, informe que l'association Y LA BOITE A LIRE a demandé qu'une convention d'occupation des locaux soit mise en place. Ce document n'existait pas auparavant.

De plus, La Présidente, sollicite également la commune pour la mise en place d'une boîte à livre au sein de la Commune. Les membres du Conseil propose du mobilier de récupération, et l'emplacement pourrait être sous les arcades de l'école ou le préau place de l'église.

Monsieur Le Maire informe également avoir reçu un courrier de l'ADMR qui sont en recherche active de bénévoles pour gérer l'association.

Monsieur Le Maire, informe qu'une vente de légumes aura lieu tous les jeudis sur le marché, voir les emplacements. Un flyer circule au sein du conseil pour aviser de la création d'une vente maraîchère, le lundi, mercredi et samedi sur la Commune.

Monsieur Le Maire indique que nous avons reçu la notification de l'attribution de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local), et que nous sommes très satisfaits de notre démarche, car le montage du dossier a été fastidieux. Le taux est 80 % pour un montant prévisionnel retenu de 129 484 €HT, une subvention de 103 587 € attribuée. Il convient de lancer ces travaux sur 2022. Monsieur Le Maire annonce toutefois que malheureusement le montant de ces travaux va subir une augmentation de l'ordre de 10 à 12 %.

Le document du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été adopté par la Communauté de Communes Val de Cher Controis, le 30 juin dernier. Ce document est donc à présent exécutoire. La zone d'activité a été identifiée en zone 2AUI (Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques). Un courrier du Préfet en date du 22/06/2021 a été adressé à la Com Com, pour répondre à notre demande de zonage et maintenir la décision prise par la CDPENAF. Une réunion Maire, Adjoint, Conseiller délégué, presse et les entreprises (TTS, D'CO Nature et Mr PELERIN garagiste) désireuses d'agrandir leur entreprise sur Thésée a été organisée le 16/09/2021 à la salle des fêtes. La Vice-Présidente en charge du PLUi au niveau de la Communauté de Communes, Madame Karine MICHOT était aussi présente. Il a été décidé lors de cette réunion de faire un courrier à Monsieur Le Préfet de Loir et Cher pour l'inviter à venir discuter avec l'ensemble des élus de la Commune et les personnes associées à l'élaboration du PLUi.

Monsieur Le Maire demande la lecture de ce courrier au Conseil Municipal, en indiquant que celui-ci a été rédigé par Mesdames ALONSO-GONZALES, SCOARNEC, FIRMIN et PAVONE.

Madame Catherine ALONSO-GONZALES donne lecture de ce courrier.

Monsieur Emmanuel ARGO demande à prendre la parole, malgré le fait qu'il avait décidé de ne plus intervenir. Il indique que le mot « impartialité » sera pris comme une agression par le Préfet, et celui-ci ne répondra pas sur le fond, mais sur la forme. Il y a des mots qui pèsent et le terme « impartialité » risque de blesser le Préfet, de l'offusquer.

Monsieur ARGO revient sur le fait qu'il avait proposé 5 emplois sur la commune, un potier, un ferronnier et 3 autres emplois dans le cadre du Brexit, des gens qui voulaient quitter l'Angleterre. Ils étaient sur le point de faire acquisition du Restaurant La Mansio, mais cette transaction n'a pu aboutir, à cause du parking à proximité qui est public. Les maisons inhabitées sur la Commune pourraient être utilisées à ces fins.

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune aujourd'hui n'a aucune capacité foncière pour installer de nouvelles entreprises. Elle n'est propriétaire d'aucun bien.

Monsieur Le Maire insiste et tiens à préciser qu'il souhaite connaître le fond du refus du Préfet.

Monsieur ARGO, précise qu'il serait judicieux de solliciter des propriétaires de maisons vacantes. A chaque problème, une solution.

Concernant la remarque de Monsieur ARGO, les élus décident de modifier le courrier et enlever la phrase concernant « impartialité ».

Madame Sylvie PAVONE

THÉSÉE INFO ANNUEL : Un courrier a été adressé à l'ensemble des annonceurs, et également aux associations théséennes pour la préparation de leurs articles.

La Commission Information Thésée Info, a réfléchi sur la page de couverture et les pages centrales. Cette année, on parlera du Cher, des écluses et des barrages à aiguille.

Un appel est lancé pour la distribution de ce bulletin début janvier.

Une commission scolaire est programmée en urgence avec l'ensemble des ses membres, le lundi 11 octobre 2021 à 18h30 en Mairie.

La séance est levée à 20 heures 30.

Thésée, le 12 octobre 2021

Le Maire,

Daniel CHARLUTEAU

